

FEUILLE DE ROUTE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Genève, le 31 mars 2004

UIT – SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Objet: Corrigendum 1 (03/2004) à la

Recommandation UIT-T P.340 (05/2000), Caractéristiques de transmission et paramètres de qualité vocale des terminaux mains-libres

Le paragraphe 10 "Dispositifs pour la réduction de l'écho acoustique et de traitement du signal vocal" est supprimé de la Recommandation UIT-T P.340, son contenu étant désormais intégré à la Recommandation UIT-T P.330.